



## Choix sur le mode de rupture de CDI ?

Par **wolfe**, le 13/11/2011 à 17:35

Bonjour,

Je suis employé à temps partiel en CDI depuis 4 ans, je souhaite rompre mon contrat avec mon employeur ou trouver une solution avec celui-ci pour mettre fin à ce contrat.

J'ai décidé de suivre une formation professionnelle qualifiante, mais je ne pourrais seulement participer à cette formation que si je suis totalement demandeur d'emploi et bénéficiaire de l'ARE, je suis toujours inscrit comme demandeur d'emploi étant donné le nombre d'heures que j'effectue par semaines mais si je démissionne, je ne pourrais bénéficier d'aucunes indemnités Assedics et par la même occasion, je ne pourrais bénéficier de mon entrée en formation en centre AFPA. Je sais que mon employeur refusera toute autre possibilité autre que le départ de mon propre chef.

Que puis-je faire, je suis prêt même à me passer des indemnités de licenciement si il le faut, même dans le cas d'une rupture conventionnelle. Je pense que celle-ci sera de toute façon refusée à cause des indemnités à versées.

Merci pour votre aide,

A bientôt,

Wolfe

Par **janus2fr**, le 13/11/2011 à 18:25

Bonjour,

Je crois que vous connaissez déjà la réponse. Si vous seul, salarié, souhaitez la rupture du contrat, il n'y a que la démission. C'est le seul moyen de rupture à l'initiative unilatérale du salarié.